

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS ET LA DIPLOMATIE DE NEGOCE AU RWANDA

(François Lisalu Bofando et Jean-Marc Banza wa Banza)¹

Abstract

Rwanda put in place of reform them in the key sectors of the economic life in order to attract the foreign direct investments. To arrive there, the Rwandan government granted a lot of easiness to the foreign investors. The Rwandan politics of struggle against the corruption improved the picture of the country in Africa and in the world. However, in spite of the foreign investments, the Rwandan population lives in misery. The country remains depending on the outside helps, the rate of unemployment increases. The strategy that consists in building the political stability of Rwanda on the destabilization of the neighbors to the ends to reach their resources illegally, doesn't allow this country to use the diplomacy of commerce as instrument of rupture of the isolation and the emergence by interconnection.

Résumé

Le Rwanda a mis en place des reformes dans les secteurs clés de la vie économique en vue d'attirer les investissements directs étrangers. Pour y parvenir, le gouvernement rwandais a accordé beaucoup de facilités aux investisseurs étrangers. La politique rwandaise de lutte contre la corruption a amélioré l'image du pays en Afrique et dans le monde. Cependant, malgré les investissements étrangers, la population rwandaise vit dans la misère. Le pays reste dépendant des aides extérieures, le taux du chômage s'accroît. La stratégie qui consiste à bâtir la stabilité politique du Rwanda sur la déstabilisation des voisins aux fins d'accéder illégalement à leurs ressources, ne permet pas à ce pays d'utiliser la diplomatie de négoce comme instrument de rupture de l'isolement et de l'émergence par interconnexion.

INTRODUCTION

Les Etats d'Afrique Subsaharienne sont confrontés aux problèmes de sous-développement. Les investissements directs étrangers (IDE) se présentent comme les mécanismes importants pour occasionner une croissance économique dans ces Etats. En effet, le Rwanda a constitué un cas d'exemple de par ses performances économiques et sociales. Il aide à démystifier le rapport de cause à effet entre le système démocratique et l'attraction des investissements directs et étrangers.

Cependant, le Rwanda à ce jour a plusieurs défis à relever pour assurer son développement intégral dont sa population serait effectivement bénéficiaire. Pour s'en rendre compte, il est pertinent que soit abordées dans cette étude les questions relatives à la diplomatie de négoce, la gouvernance, la croissance économique, la performance de la politique sociale et la stabilité politique au Rwanda.

¹ François Lisalu Bofando et Jean-Marc Banza wa Banza sont tous deux Assistants à l'Université de Kisangani (RDC).

I. LA DIPLOMATIE DE NEGOCE

La notion de la diplomatie économique est difficile à définir : d'une part parce qu'elle a des acceptions différentes selon les auteurs et selon les pays et les gouvernements et, d'autre part, parce qu'elle se définit non par ses instruments mais par les problèmes économiques qui lui donnent son contenu².

Marie Christine Kessel définit la diplomatie de négoce comme étant la mise en œuvre par une autorité publique d'une politique à finalité commerciale et financière destinée à assurer la prospérité économique du pays à travers les intérêts de ses entreprises, de ses groupes socio-professionnels et de ses citoyens³.

Quant à Guy Carron De la Carrière, la diplomatie économique est la recherche des objectifs économiques par des moyens diplomatiques, qu'ils s'appuient ou non sur des instruments économiques pour y parvenir⁴. Du point de vue opérationnel, la diplomatie économique est une ingénierie professionnelle de l'influence, qui repose sur une action permanente, régulière, à travers des réseaux multiples, des partenariats et de la compétition, c'est-à-dire la capacité de travailler sur certains sujets avec ses concurrents. C'est pour cela qu'elle doit impérativement être liée à l'intelligence économique.

La diplomatie de négoce est alors définie comme étant *un ensemble des mécanismes et pratiques adoptés par des individus ou groupes étatiques ou non étatiques dans le but de réaliser les objectifs économiques d'un Etat par le recours à des moyens diplomatiques*.

II. INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

D'entrée de jeu, il paraît important de définir les IDE, de dégager la typologie, d'établir une corrélation entre la diplomatie de négoce et l'attractivité des IDE, d'indiquer le régime juridique rwandais des IDE et ses résultats sur la croissance. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les échanges internationaux ont pris une très grande ampleur. L'une des formes de mondialisation des économies connue est les IDE ou Investissements Directs Etrangers.

D'après le Fonds Monétaire International (FMI), l'investissement direct étranger est un investissement réalisé par une entité résidente d'une économie dans une entité d'une autre économie afin d'y acquérir un intérêt durable et d'exercer une influence significative dans sa gestion. Ceci implique qu'il ait une relation à long terme reflétant ainsi un intérêt durable d'une entité résidente d'un pays d'origine sur une entité résidente d'une autre économie⁵.

L'IDE suppose un transfert de fonds financiers, mais également un transfert de capital humain et de technologie. Cette opération est à l'origine de la création des firmes

² Laurence BADEL, Introduction « diplomatie en renouvellement », les cahiers IRICE, n°03, 2009 note 33.

³ Marie-Christine KESSLER, *La politique étrangère de la France acteurs et processus*, Presse de science politique, 1999.

⁴ GUY CARRON DE LA CARRIERE, *La diplomatie économique, le diplomate et le marché*, *Economica*, 1998, p. 43.

⁵ Dario Battistella, et al., *Dictionnaire des relations internationales : Approches Concepts Doctrines*, Paris, Dalloz, 2012. p367.

multinationales ou transnationales. L'IDE désigne également, tout investissement transfrontalier dont le résultat est soit d'acquérir (ou de contrôler) une société existante, soit de créer de nouvelles capacités de production par le biais d'une filiale.

a) Avantages des IDE pour les entreprises et le pays d'accueil⁶

Les IDE offrent un certain nombre d'avantages aux entreprises. Ils leur permettent entre autres d'augmenter leur productivité, et ainsi leur chiffre d'affaires, et de conquérir de nouveaux marchés qui sont difficiles à pénétrer par le biais seul des exportations.

Investir dans un autre pays permet essentiellement de bénéficier d'une réduction des coûts à travers une main d'œuvre moins coûteuse, des matières premières moins onéreuses et l'optimisation fiscale. Les entreprises peuvent aussi faire des IDE pour avoir un contrôle accru sur leur réseau mondial de production, de distribution et d'approvisionnement. Les IDE constituent en outre un moyen de diversification des avoirs d'une entreprise en dehors de son pays d'origine. Ceci augmente son rendement.

Pour le pays d'accueil, les IDE constituent un important catalyseur de croissance économique pour les pays hôtes. Les actifs productifs investis ont des impacts immédiats sur l'économie locale à travers :

- **La promotion des exportations:** dans le cadre des IDE, le pays d'accueil sert de plateforme pour réexporter les produits finis vers le pays d'origine ou vers d'autres pays.
- **L'augmentation de la compétitivité des bénéficiaires :** les IDE permettent aussi d'augmenter la compétitivité des entreprises locales en les concurrençant.
- **La création d'emploi :** les IDE créent de l'emploi dans les pays hôtes. En fonction de leur nature, le nombre d'emplois créés varie. Celui-ci est moins élevé dans le cas des IDE capitalistiques basés sur les matières premières. Par contre, il est plus important dans le cadre des IDE axés sur l'industrie manufacturière. Les emplois créés sont d'autant plus importants qu'il s'agisse d'une fusion acquisition ou d'une entreprise nouvellement créée.
- **Le transfert d'idées, de technologies et de compétences :** les IDE offrent un autre avantage de taille : le transfert d'idées, de technologies et de savoir-faire.

On assiste aussi à un transfert de compétences des cadres expatriés aux travailleurs locaux. Les entreprises bénéficient en outre de conseils en matière de gestion, de comptabilité ou juridiques de la part des investisseurs. Une fois formés, les travailleurs locaux peuvent être

⁶NASRI MASINNISA, *Investissements directs étrangers : définition, avantages et risques*. Disponible sur www.entreprises-étrangers.com, consulté le 5 septembre 2018.

amenés à offrir leurs services aux entreprises locales. Ce qui contribue à améliorer davantage l'économie du pays hôte.

- **La création de nouvelles sources de revenus fiscaux:** les IDE créent de nouvelles sources de revenus fiscaux tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Malheureusement, dans certains pays d'accueil, notamment les paradis fiscaux, cet avantage est compensé par des incitations fiscales mises en place par le gouvernement local.

b) Désavantages des investissements directs étrangers

Pour les entreprises, investir dans un autre pays n'offre pas toujours que des avantages. Il existe aussi des risques auxquels il faut se parer :

- des **risques opérationnels:** investir dans un autre pays signifie opérer dans un environnement étranger où le cadre juridique peut être flou, les pratiques comptables et commerciales peuvent être différentes et où la corruption peut être au rendez-vous.
- des **risques économiques et politiques** liés à la fluctuation du taux de change et à l'instabilité du contexte économique et politique du pays hôte.

Pour les pays d'accueil, les IDE peuvent aussi présenter quelques inconvénients dans les pays d'accueil :

- des **risques sur la souveraineté du pays:** une influence politique et économique trop importante exercée par les investisseurs directs peut mettre en péril la souveraineté du pays. L'Etat peut perdre en partie le contrôle sur les ressources stratégiques. Ce qui représente un risque sur la sécurité nationale.
- la **baisse de la compétitivité des entreprises locales:** une propriété étrangère excessive dans les entreprises stratégiquement importantes peut faire perdre l'avantage concurrentiel du pays. On peut assister à une asphyxie des entreprises locales au profit des grandes sociétés multinationales.
- une **répartition inéquitable des bénéfices:** les investisseurs étrangers peuvent transférer les bénéfices générés par leur investissement vers leur pays d'origine au lieu de les réinvestir dans l'économie locale.
- des **risques financiers:** une forte dépendance aux IDE peut amener un Etat à faire des sacrifices financiers. C'est le cas du Royaume-Uni qui a dû baisser son impôt sur les sociétés de 20% à 17% pour retenir les investisseurs étrangers dans le contexte du Brexit.
- **risque de corruption des autorités:** des responsables politiques peuvent faire des concessions ou privilégier certains investisseurs en contrepartie d'une compensation financière.
- **des risques environnementaux :** une exploitation excessive des ressources du pays entraîne des conséquences désastreuses sur l'environnement.

c) Typologie d'investissements directs étrangers

Selon l'OCDE, il existe 4 formes d'investissements directs étrangers ⁷ :

- L'**IDE de création** ou **investissement greenfield**: qui consiste en la création d'une nouvelle entreprise, filiale ou succursale. Dans ce cas, l'investissement se matérialise par le recrutement de nouveaux employés et l'installation de nouveaux moyens de production.
- Les **investissements brownfield**: qui consistent en l'acquisition d'au moins 10% d'une entreprise existante. Ce type d'IDE se matérialise par un transfert de propriété des titres de l'entité acquise. Figurent également dans cette catégorie les fusions acquisitions.
- L'**IDE d'extension** : qui consiste en une participation à une entreprise existante ou nouvelle.
- L'**IDE de restructuration financière**: qui consiste en l'injection de fonds pour aider une entreprise rencontrant des difficultés financières. Cette opération peut prendre la forme de prêt à long terme.

d) Rapport entre la diplomatie et l'attractivité des investissements directs étrangers

L'attractivité des IDE dépend de la politique de la diplomatie de négoce établie par un Etat. Celle-ci permet de vendre sur le plan international l'image économique d'un Etat laquelle si elle est positive, suscitera le goût aux investisseurs de s'installer dans ledit Etat. C'est à travers la diplomatie de négoce que les multinationales s'imprègnent des conditions de viabilités de l'exercice d'investissement au sein d'un Etat. L'élargissement et l'accélération de la libéralisation des échanges économiques constituent l'un des faits marquants de la nouvelle économie internationale qui génère une interdépendance de plus en plus dense entre les économies. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que l'économie semble accaparer une part grandissante des relations internationales et, par voie de conséquence, happer inéluctablement la diplomatie à laquelle elle impose ses préoccupations, ses échelles de valeur et ses ordres du jour.

Le nouveau contexte international se caractérise, également, par l'internationalisation croissante des entreprises, le renforcement du processus de mondialisation de la production et une utilisation des nouvelles technologies d'information qui croît à une vitesse dépassant toutes les prévisions. Dans ce contexte, la diplomatie est appelée à ajuster ses fonctions économiques pour répondre aux nouveaux besoins des opérateurs et assurer le renouveau de ses anciennes missions relatives à la défense des intérêts nationaux.

De tous temps, la défense des négociants travaillant sur des terres étrangères, le soutien de leurs entreprises et la sécurité des routes qu'empruntaient les marchandises ont compté dans la politique extérieure des Etats comme faisant partie de leur mission fondamentale de protection de leurs nationaux et d'organisation des relations avec les

⁷ OCDE, *Définitions de référence des investissements directs internationaux*, 4^{ième} édition, 2008, Paris.

autorités étrangères. Ce qui est nouveau est l'élargissement des horizons avec l'irruption de nouveaux sujets qui ont entraîné la diplomatie vers de nouvelles méthodes, de nouveaux agendas et de nouveaux lieux. Cela conduit à soulever au passage un grand nombre de questions sur les pouvoirs réels des Etats face au fonctionnement autonome des marchés et sur l'efficacité de leur activité diplomatique vis-à-vis des entreprises qui se développent dans un univers où les gouvernements ne font plus la pluie et le beau temps.

Pour que la diplomatie de négoce soit inévitablement au service de la promotion des investissements directs étrangers, Bruno Foucher insiste sur trois points essentiels qui représentent les moteurs de la diplomatie économique d'un Etat. L'économie et les nécessaires réformes pour renforcer la compétitivité des entreprises exposées à la concurrence internationale ; la politique, avec la volonté de promouvoir un État fort en termes de justice, de santé et d'organisation ; enfin la culture. Ces trois paramètres sont, selon lui, indissociables car chacun d'eux « est un facteur de l'économie ». Ils représentent les vrais enjeux de la cohérence d'un Etat dans le monde⁸.

e) Régime juridique rwandais d'investissements directs étrangers

L'article 42 de la constitution rwandaise indique que « tout étranger qui réside légalement sur le territoire de la République du Rwanda jouit de tous les droits sauf de ceux qui sont réservés aux nationaux comme le détermine la constitution et les autres lois. » En outre, la loi sur la promotion et la facilitation de l'investissement et des exportations de 2005 dispose que les investisseurs étrangers bénéficient des mesures d'incitation et de facilitation dans des conditions pas moins favorables que celles appliquées aux investisseurs nationaux.

Le Rwanda a mis en place l'un des régimes d'IDE parmi les plus ouverts d'Afrique. Il ne prévoit aucune restriction à l'admission et à l'établissement d'investissements de l'étranger. Tous les investissements étrangers sont admis sans sélection ou restriction concernant leur montant ou le secteur concerné, et les investisseurs étrangers se voient accorder parité de traitement avec les nationaux pour la plupart des intentions et des fins poursuivies. Élément intrinsèquement positif, ce degré élevé d'ouverture rend d'autant plus important le fait que les autres éléments réglementaires (concernant la santé publique, la protection du consommateur, la protection de l'environnement, etc.) soient convenablement établis et mis en vigueur⁹.

Les investisseurs (locaux ou étrangers) qui choisissent de s'inscrire auprès de l'Agence rwandaise de promotion des investissements et des exportations (RIEPA), créée en application de la loi 14/9820, peuvent demander de bénéficier d'avantages additionnels. Une loi sur la promotion et la facilitation de l'investissement et des exportations a été adoptée vers la fin de l'année 2005 pour modifier la loi 14/98 et consolider les incitations fiscales dans le

⁸ Elie SAÏKALI, La diplomatie économique qui colle au temps. Disponible sur www.lorientlejour.com, consulté le 06 septembre 2018.

⁹ La loi de 2005 sur la promotion et la facilitation de l'investissement et des exportations stipule explicitement que « les investisseurs étrangers peuvent investir et participer à l'exploitation de toute affaire au Rwanda, et ils jouissent d'incitations et de facilités pas moins favorables que celles dont jouissent les investisseurs locaux. »

code de l'impôt sur le revenu, qui a lui aussi été mis à jour à la fin de l'année 2005. L'esprit et les principaux points de la loi 14/98 sont toutefois demeurés inchangés.

Les avantages offerts aux titulaires de certificats de la RIEPA consistent principalement en ce qui suit: accès aux services de facilitation, incitations fiscales, droit à trois permis de travail et de séjour pour citoyens étrangers, protection de l'investissement et garanties pour le rapatriement de fonds.

La loi de 2005 sur la promotion et la facilitation de l'investissement et des exportations définit un certain nombre de secteurs prioritaires 21 et les règles applicables aux sièges régionaux d'entreprises, qui n'existaient pas dans la loi 14/98, et qui ouvrent droit à des incitations fiscales supplémentaires¹⁰. Bien que toutes les incitations fiscales soient maintenant définies dans le code de l'impôt sur le revenu, les certificats RIEPA restent le portail pour ces mesures, et jouent un rôle administratif pour certaines d'entre elles.

Les dispositions juridiques qui font des certificats RIEPA le portail permettant d'accéder à un certain nombre d'incitations fiscales et à d'autres avantages ne sont pas optimales. Comme indiqué ci-après, rendre le régime fiscal attractif de manière générale, avec des incitations déterminées par les résultats, serait plus approprié pour servir les intérêts du pays.

Opérer des discriminations qui sont pénalisantes pour les petits investisseurs en exigeant un apport de capital minimal n'est pas dans l'intérêt du Rwanda. Les petits investisseurs ne devraient pas bénéficier de conditions moins favorables que celles réservées aux plus gros, en particulier dans une économie comme celle du Rwanda, dans laquelle ils sont susceptibles de jouer un rôle essentiel. Le volume initial d'un investissement n'est pas nécessairement un bon indicateur de ses mérites potentiels pour l'économie à moyen terme. C'est en particulier le cas pour les investissements dans le secteur des services, qui demandent généralement moins d'apports initiaux en capital financier, mais ouvrent la porte à une plus forte intensité de capital humain.

En termes de résultats, le Rwanda a réalisé de bonnes performances économiques, ces dernières années, grâce aux investissements dans le secteur de l'éducation et les infrastructures. Il a atteint les objectifs du millénaire pour le développement. Après avoir atteint le chiffre de 8,9% PIB en 2015, force est de constater qu'en 2017 la croissance a ralenti atteignant 6,2%¹¹.

Elle a été pénalisée par des conditions climatiques défavorables (sécheresse) et par l'achèvement d'importants projets qui avaient porté l'expansion du secteur de la construction. Une accélération de la croissance était attendue en 2018 (6,8 % PIB selon les dernières estimations du FMI) du fait de meilleures récoltes. La croissance économique rwandaise dépend de l'agriculture de substance, des exportations de thé et de café, du

¹⁰ TIC, tourisme, énergie, agriculture et industries agroalimentaires, industrie, réexportation, mines, recherche-développement, éducation, développement des ressources humaines et des infrastructures.

¹¹Groupe 'd'expert comptable du Rwanda, *Le contexte économique du Rwanda*, Kigali, 2015. disponible sur www.expert-comptable-int, consulté le 21/06/2018.

tourisme ainsi que des investissements directs étrangers. Le tourisme est devenu au Rwanda une grande source principale de devise étrangère du pays (environ 300 millions USD), notamment grâce à une augmentation dans le nombre de conférences internationales¹².

Le secteur minier est aussi un pilier important de l'économie rwandaise. Le pays est l'un des plus grands producteurs de tantale, utilisé entre autres, dans la fabrication de téléphones portables. Ce qui fait que ce minerai fasse objet de controverse. La République Démocratique du Congo, le plus grand producteur au monde, accuse le Rwanda de financer les groupes rebelles dans sa partie orientale, aux fins de pillage de ses ressources et leur exportation illégale.

Le gouvernement du Rwanda a mis en œuvre l'année 2017 un programme macro-économique soutenu par le FMI (programme d'instrument de soutien à la politique économique ISPE). Les objectifs poursuivis par ce programme, la plupart quantitative ont été atteints et des nombreuses réformes ont été mises en œuvre. Le programme d'ajustement fondé essentiellement sur la flexibilité des taux d'échange. La pression sur le franc Rwandais s'est relâchée et les recettes fiscales ont augmenté davantage que prévu.

Les ressources supplémentaires sont allouées aux dépenses publiques dans certains domaines prioritaires tels que la santé et l'éducation. Après que le gouvernement rwandais ait atteint un pic en février 2017, l'inflation a sensiblement baissé la même année grâce à l'atténuation des effets de la sécheresse sur les prix de l'alimentation et à la faible demande interne.

La politique d'investissements menée par le gouvernement rwandais a conduit à une augmentation rapide de la dette publique, laquelle a atteint plus de 40% PIB en 2017. Néanmoins, le risque de surendettement demeure limité. Le Rwanda a en outre conçu un programme national qui vise à promouvoir la production locale de manière à réduire les importations.

Les investissements directs étrangers au Rwanda ont augmenté à 78,1% selon le récurivement des capitaux privés étrangers (FPC) de 2015 publié par la Banque Nationale du Rwanda¹³.

La participation d'investisseurs étrangers au Rwanda s'élevait à 458,7 millions de dollars en 2014, contre 257,6 millions de dollars en 2013¹⁴. Cette croissance des investisseurs au Rwanda est due à la simplification des procédures d'investissement afin de permettre aux investisseurs d'explorer pleinement les opportunités commerciales inexploitées.

Au Rwanda, les investissements directs étrangers progressent très vivement. Les flux des IDE s'augmentent considérablement du fait que le Rwanda a aussi amélioré son

¹²Groupe d'experts comptables du Rwanda, *idem*.

¹³ Jin Wensi, Rwanda : *les investissements directs étrangers*, disponible sur www.fr.cctv.com, consulté le 23/06/2018.

¹⁴*Idem*.

climat des affaires. Le Rwanda reste une terre vierge pour les investissements privés et un grand nombre de secteurs de l'économie sont dans une large mesure inexploités.

Pour Francis Gatara, Directeur Exécutif du Bureau de Développement du Rwanda, selon l'indice d'attractivité des pays d'Afrique en 2016 mesurés par Ernest et Young, le Rwanda est l'un des 10 pays les plus attractifs d'Afrique par les investisseurs. Le Rwanda arrive en neuvième position du classement au niveau continental, et en deuxième position au niveau de la région d'Afrique de l'Est juste après le Kenya qui est quatrième au niveau continental, la Tanzanie et l'Ouganda sont respectivement 12^{ème} et 13^{ème} au classement pour l'ensemble de l'Afrique. Les 10 plus grands secteurs de l'économie rwandaise représentent 96% des flux entrants d'IDE en 2014, avec 136,2 millions de dollars pour le secteur minier, et 116,1 millions de dollars pour le secteur des TIC¹⁵.

Les investissements dans le secteur du tourisme se sont élevés à 171,8 millions de dollars et ceux dans le secteur de la finance et de l'assurance, à 68,8 millions de dollars. Le secteur de finance et de l'assurance représente 229,6 millions de dollars d'investissements et le secteur manufacturier, 172 millions de dollars¹⁶. L'amélioration des performances du Rwanda en termes d'IDE est attribuée à plusieurs réformes du climat des affaires, couvrant une exonération fiscale temporaire jusqu'à sept ans, une protection des investissements publics, le règlement des litiges, le transfert des fonds et la facilitation des zones économiques spéciales, selon le bureau de développement du Rwanda.

Le gouvernement rwandais a mis en place un environnement économique favorable, grâce à *l'absence de la corruption et au délai bref pour créer une entreprise, délai qui a été raccourci de 24 heures à 6 heures de manière à attirer les investissements locaux comme internationaux.*

Le pays a ouvert des bureaux stratégiques dans différents pays tels que la Turquie, le Canada, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, Singapour et la Chine dans l'objectif de promouvoir les investissements au pays. Malgré les progrès réalisés le Rwanda demeure un pays pauvre ou un peu moins de 40% de la population vit sous le seuil de la pauvreté. Le chômage touche 17% de la population¹⁷. Parmi d'autres défis posés au pays figurent *sa dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère, son manque de diversification économique et les tensions qui règnent dans la région des grands-lacs sur son soutien aux groupes armés œuvrant en RDC.*

III. PERFORMANCE DES POLITIQUES SOCIALES

Les performances économiques rwandaises entraînent une amélioration des conditions de vie de sa population. A Titre d'exemple, la décision prise par le gouvernement rwandais en juillet 2011 de baisser les taxes sur le carburant de 50 francs Rwandais par litre,

¹⁵Jin Wensi, op cit.

¹⁶ *Ibidem.*

¹⁷ Groupe d'expert comptable, *ibidem.*

puis de 50 francs supplémentaires en janvier 2012¹⁸. Cela a permis une réduction du prix du carburant d'environ 10% ressentie par l'ensemble de la population. Cette baisse de taxation a contribué à atténuer les effets de la hausse des denrées alimentaires et des autres services corollaires comme les transports en commun et les échanges divers issus de l'activité économique.

La même mesure a également permis d'aligner la taxation du carburant sur celle du reste de la Communauté d'Afrique de l'Est alors que le pays ne produit pas de pétrole. Cette mesure populaire a été rendue possible par d'autres aménagements fiscaux (taxe sur les jeux, mise en place du prélèvement de l'impôt à la source...).

Les statistiques économiques confirment une légère amélioration des conditions de vie des habitants. Le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté nationale était de 60,4% en 2000. Il est passé à 56,9% en 2006 puis à 44,9% en 2011. L'objectif de la Vision 2020 était le 40% en 2010 et de 30% en 2022. Il convient d'atténuer cette prévision et de considérer le pays sur la bonne voie. Dans le même temps, la population vivant dans une extrême pauvreté est passée de 37% en 2006 à 24% en 2011¹⁹.

Anecdotes mais révélateurs, d'une part le risque de disette récurrent depuis l'indépendance dans le centre du pays a disparu, d'autre part l'un des symboles de cette politique est la campagne nationale « one cow per family », dont l'objectif majeur est non seulement la réduction de la pauvreté par l'augmentation de la productivité agricole (grâce à l'utilisation grandissement du fumier naturel), mais aussi un programme destiné à réduire la malnutrition en buvant le lait de vache.

C'est aussi le domaine de la santé que les performances du pays en ont fait un exemple pour les Etats en voie de développement. Le rapport de lutte contre la malnutrition signale que les cas, les admissions et les morts dus à la maladie ont reculé de plus de 50% dans l'ensemble du pays.

La Rwanda a fait des progrès dans la réduction de la mortalité maternelle, avec 487 décès (pour 100.000 naissances) en 2010, contre 750 en 2005 et 1071 en 2000, là où les objectifs à mi-terme de la Vision 2010 étaient de 600 décès (ils sont de 200 pour 1000 en 2000 à 86 en 2006 et 50 en 2011²⁰).

En matière de santé, les Rwandais ont bénéficié aussi de quarante-huit dollars de dépense en moyenne par habitant en 2009, contre seulement neuf dollars en 2000. C'est là également la meilleure performance de la région Est-africaine. Une assurance santé universelle est disponible pour tous les Rwandais, elle représente un coût de 2 dollars par an. Déjà en 2010, 92% de la population rwandaise était couverte.

¹⁸ Jeremy REVILLON, *Le Rwanda, un modèle économique ?*, Institut Français de Recherche, note n°3, 2013, p-8.

¹⁹ Chiffre en provenance du Ministère de finances Rwandais, repris par la banque mondiale cité par Jeremy REVILLON, *idem*.

²⁰Jeremy REVILLON, *op.cit*.

En matière d'éducation sexuelle, les résultats sont également probants. L'utilisation moyenne de contraceptifs est la plus élevée de la région, avec 52% des femmes utilisant un moyen de contraception (contre 17% en 2005). Le taux de natalité est de ce fait passé de 6 enfants par femme en 2000 à 4,6 en 2011 (l'objectif de la Vision 2020 est de 4,5 % enfants par femme). Le taux de prévalence au virus du SIDA est quant à lui passé de 13% en 2000 à 2,9% en 2010²¹.

IV. STABILITE POLITIQUE RELATIVE

La stabilité politique est une condition impérative de développement du pays. Il faut remarquer que pour le développement à valeur requise on a besoin de stabilité dans toutes les sphères de la vie sociale. Le développement d'un pays ne se fait pas dans l'instabilité et la dégradation. Raüchanbek AbsaHarow²² définit la stabilité politique comme une fermeté, une constance, une capacité du système de fonctionner, gardant inaltérabilité de sa structure en soutenant son équilibre.

Jérémy Réveillon²³ démontre dans sa recherche que, le Rwanda est considéré par les bailleurs de fonds internationaux comme l'un des meilleurs élèves d'Afrique. Des réformes économiques, et sa stabilité politique, relative soit-elle, contribuent aux performances économiques de l'Afrique. Le régime rwandais fait de la stabilité politique sa priorité depuis l'année 2000 et la sécurité, au prix d'un contrôle et d'un autocontrôle important de la population, renforçant ainsi la stabilité économique aussi bien que l'image du pays.

Cependant, il s'agit d'une stabilité précaire. En réalité, la stabilité du Rwanda est consécutive à l'instabilité imposée par celui-ci à certains de ses voisins notamment la RDC et à une certaine mesure le Burundi. Pour vivre en paix, le régime de Kigali a choisi de déstabiliser les voisins. Le semblant de stabilité se justifie aussi par l'autoritarisme du pouvoir en place. L'absence d'une réelle opposition à l'intérieur du pays, l'imposition d'un monolithisme politique ayant comme conséquence, l'exil forcé des opposants, sont là des germes du déchirement du pays dans l'hypothèse où la fin du régime de Paul Kagame serait mal négociée. La colère que ruminent les opposants rwandais majoritairement Hutu, contraints à l'exil en RDC, au Burundi, en Tanzanie, au Congo Brazzaville, en Ouganda, en Europe et en Amérique ou à une forme d'esclavage voilée en cas du retour volontaire au pays, cache une grande incertitude pour le Rwanda à la fin du régime en place.

Certes, à l'instar d'autres pays d'Afrique Subsaharienne, à travers des mesures incitatives, des réformes institutionnelles et structurelles, le Rwanda offre actuellement un cadre politique favorable aux investissements étrangers nécessaires au financement de ses programmes de développement.

Le Rwanda a fait des avancées considérables dans le domaine de la lutte contre la corruption. C'est l'un des indicateurs qui contribuent à la restauration de confiance des

²¹ *Ibidem*.

²² Raüchanbek, A., *La stabilité politique ; l'essence et la définition 2011*, disponible sur www.rusnauka.com

²³ Jeremy REVILLON, *ibidem*, p-9.

investisseurs étrangers. Transparency International le confirme, en classant le Rwanda à la troisième place du continent africain et à la 50^{ème} place sur les 183 pays étudiés en 2012²⁴.

V. CRITIQUE DE LA DIPLOMATIE RWANDAISE DE NEGOCE

Le Rwanda est l'un de pays Africains qui est parvenu à initier des reformes et à mettre en place des stratégies incitatives visant à attirer plus les investisseurs. C'est le socle sur lequel est battue l'économie du Rwanda. Toutefois, au-delà de sa bonne stratégie de bien vouloir attirer les IDE qui font apparaître le Rwanda comme l'un des pays Africains qui réalise des performances économiques, solides et étonnantes, les effets réels sur le vécu quotidien se font toujours attendre. Comme on peut y croire, toutes ces stratégies n'ont pas encore produit des effets souhaités. A ce propos, le Groupe d'Etude et de Réflexion sur le Développement du Rwanda (GERD), démontre que le régime de Kigali est passé maître dans la communication, de façon à émuler les non avertis et ceux qui sont à la recherche de cas de succès en Afrique²⁵. Il s'observe des incohérences manifestes entre les statistiques présentées par le gouvernement et la réalité vécue par la population.

L'absence de lien entre le PIB et l'investissement entraîne l'insuffisance des capacités productrices, une main d'œuvre peu qualifiée, une productivité qui laisse à désirer, une faible compétitivité et bien d'autres faiblesses ou déficits structurels.

On peut être impressionné par de beaux immeubles dans la ville de Kigali et de belles routes. L'on s'interroge aussi si ladite ville peuplée de moins de 10 % de la population du pays²⁶ est le reflet du reste du Rwanda. En réalité, les villes secondaires n'ont pratiquement rien de commun avec Kigali. Le niveau de développement urbain étant très déséquilibré, les campagnes rwandaises se meurent, des quartiers populaires sont plongés dans la misère, aussi bien à Kigali que dans des villes secondaires.

A cela s'ajoutent, la destruction d'un bon nombre de cultures vivrières au profit d'une monoculture du maïs imposée par les autorités, entraînant l'impossibilité pour la population de pourvoir à ses besoins alimentaires, l'exode et l'exil vers les pays voisins²⁷ et ce, dans l'optique de la recherche des moyens de survie. Le phénomène est surnommé « *Nzaramba* ²⁸ » qui veut dire, « *je suis là pour une longue durée* ».

L'accès difficile à l'éducation et à la santé, pourtant l'objectif poursuivi par les investissements directs étrangers est d'améliorer les conditions de vie des populations et booster le développement. Ceci pousse à croire que les investissements directs étrangers au Rwanda profitent juste à une petite minorité au pouvoir.

Contrairement à sa diplomatie économique, le Rwanda est critiqué par plusieurs rapports et publications au niveau international à cause de son soutien aux groupes

²⁴ CRISAFULLI Patricia et REDMOND Andrea cité par Jeremy REVILLON, *ibidem*, p-7

²⁵ GERDR, *Développement du Rwanda, performance ou manipulation statistique ?*, p- 18, 2018. Disponible sur www.France-rwanda.info, consulté le 22 août 2018.

²⁶ Idem.

²⁷ GERDR, *op cit*.

²⁸ Voir Nzaramba : *a hidden crisis is shattering in Rwanda global campaign for Rwandais Human Right*, 2015.

armés à l'Est de la RDC et au Burundi. Une stratégie pour accéder ou piller les ressources de ses voisins. Comme le démontre Remy Katshingu²⁹, le premier choc de la croissance économique rwandaise coïncide avec la fin « officielle » de la deuxième guerre du Congo en 2002. Le second est situé en 2013. Il serait attribuable aux performances agricoles plus faibles que prévu, mais aussi, à « l'incidence décalée de la suspension de l'aide budgétaire internationale en 2012 » suite à la découverte par les donateurs internationaux du soutien du Rwanda à la rébellion du M23. Un indicateur attestant la participation directe du Rwanda à l'appauvrissement de son voisin.

De ce qui précède, il apparaît une certaine ambiguïté comportementale du Rwanda voulant une chose et son contraire. D'un côté, il opte pour la diplomatie de négoce qui consiste à attirer les investisseurs étrangers, de l'autre, il déstabilise la RDC son voisin privilégié. Le Rwanda étant un pays enclavé, difficile à se connecter à l'extérieur contrairement à la RDC qui est un pays désenclavé, il pouvait bien s'interconnecter par l'entremise des villes congolaises de Bukavu, Goma, Beni, Butembo et atteindre Kisangani qui conduit au port international de Matadi en passant par Kinshasa. L'interconnexion pouvait encore se faire par Uvira, Kalemie pour atteindre l'océan indien en passant par Lubumbashi, la Zambie et l'Afrique du Sud. Ce faisant, le Rwanda rendrait la diplomatie de négoce un outil effectif de son émergence.

CONCLUSION

La présente réflexion avait pour objectif de démontrer comment le Rwanda a su mettre en place certaines réformes dans les secteurs de la vie économique en vue d'attirer les investissements directs étrangers. Ces réformes ont conduit à une stabilité politique, sécuritaire, judiciaire et économique relative. Il s'en est suivi l'amélioration du climat des affaires. Une gouvernance fondée sur l'absence des conflits armés ouverts à l'intérieur du pays, la lutte acharnée contre la corruption, a créé un environnement favorable aux investissements étrangers au Rwanda.

Le pays de mille collines a de ce fait réussi à simplifier ses procédures d'investissements en raccourcissant le délai de création des entreprises. Il a aussi rendu son régime fiscal attractif, mettant ainsi en place l'un des régimes d'investissements directs étrangers les plus ouverts d'Afrique.

Cependant, plusieurs défis restent à relever. Malgré ces performances que nous pouvons qualifier de « théoriques », la majorité de la population rwandaise vit dans la misère. Le pays reste dépendant des aides extérieures, le taux du chômage s'accroît. La stratégie consistant à bâtir sa stabilité politique sur la déstabilisation des voisins aux fins d'accéder illégalement à leurs ressources ne permet pas au Rwanda d'utiliser la diplomatie de négoce comme instrument de rupture de son isolement par interconnexion et de facto, de son émergence.

²⁹ KATSHINGU R., *Du miracle Rwandais au paradoxe congolais (RDC) : de la pauvreté à l'émergence économique*, L'Harmattan, Paris, 2015, p-60.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Atharose Gateka et Vedoste Ngilinshuti, *Promouvoir la bonne gouvernance au Rwanda, d'expérience de l'office de l'ambusols man*, Kigali, 2001.
- Bousta Rhita, *Contribution à une définition de l'ombudsman*, Revue française d'administration publique, 2007/3/n°123).
- Experts comptables, *Le contexte économique du Rwanda*, disponible sur expert-comptable-international.info. www.wathi.org.
- GCAD, *Vision 2020 du Rwanda*, Kigali, 2013.
- Geysels Jos, *La gouvernance démocratique au service du développement à Bruxelles, coopération technique*, PUF, Paris, 2014.
- Groupe d'expert comptable du Rwanda, *Le contexte économique du Rwanda*, Kigali, 2015, www.expert-comptable-int.
- Holec Nathalie et brunet-Jolivald Geneviève, *De la gouvernance des économies à celle des territoires. Note des synthèses sur la gouvernance, centre de documentation de l'urbanisme*, 2000.
- Jean Bernard Lifundi, *Le contexte économique du Rwanda*, 2010.
- Jin Wensi, Rwanda : *Les investissements directs étrangers*, disponible sur www.fr.cctv.com.
- Kathingu R., *Du miracle Rwandais au paradoxe congolais (RDC) : de la pauvreté à l'émergence économique*, L'Harmattan, Paris, 2015.
- Raüchanbek, A., *La stabilité politique l'essence et la définition*, Paris, 2011.
- Revillon J., « *Le Rwanda un modèle économique* », observatoire des Grands Lacs en Afrique ; Note n°3, 2013.